INSTITUT DALLAIRE ENFANTS PAIX SÉCURITÉ | DALHOUSIE UNIVERSITY

In partnership with Canada



2026

NOTE DE POLITIQUE

Promouvoir le rôle des enfants dans les processus de paix et les Principes de Vancouver

Recommandations clés pour les médiateurs et les décideurs politiques

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

On estime que 520 millions d'enfants vivent dans des zones touchées par des conflits armés[1], pourtant les enfants restent constamment sous-représentés dans les processus de paix. Cette lacune est évidente dans les efforts visant à traiter le recrutement et l'utilisation des garçons et des filles : les recherches montrent que sur 252 accords de paix entre 1990 et 2022 qui mentionnent les enfants, seuls 77 accords répartis dans 32 processus de paix abordent explicitement cette question[2]. Ces lacunes persistent malgré les effets bien documentés que le conflit armé a sur les garçons et les filles et la reconnaissance croissante de leur rôle d'agents de paix. Combler ces lacunes nécessite d'aller au-delà des engagements normatifs vers des orientations opérationnelles plus claires, un engagement politique renforcé, et l'adoption et la contextualisation cohérentes des outils pratiques existants permettant aux médiateurs et décideurs d'intégrer les dispositions de protection de l'enfance et les perspectives des enfants divers dans les processus de paix. Cela est essentiel non seulement pour protéger les enfants contre des violations graves comme le recrutement et l'utilisation, mais aussi pour reconnaître et défendre l'autonomie des enfants comme agents de paix.

En novembre 2025, l'Institut Dallaire pour l'Enfance, la Paix, et la Sécurité a réuni des médiateurs seniors, des décideurs politiques des Nations Unies et de l'Union Africaine, des organisations non gouvernementales internationales, des représentants de la société civile, des acteurs du secteur de la sécurité et de la défense, ainsi que des enfants (deux garçons et deux filles) et des jeunes (trois jeunes femmes et deux jeunes hommes). La conférence a directement mobilisé les médiateurs et les décideurs politiques afin d'accroître l'adhésion politique à l'inclusion des dispositions de protection de l'enfance et des perspectives des enfants dans les processus de paix, tout en renforçant leur capacité à s'engager de manière significative et sûre avec les enfants et à mettre en œuvre le Principe de Vancouver 14. Elle a également offert une plateforme pour partager des expériences pratiques et des leçons tirées à travers l'Afrique, mettre en avant la valeur des voix des enfants et des jeunes, et explorer comment divers acteurs peuvent faire progresser les rôles des enfants et les dispositions de protection de l'enfance dans les processus de paix.

Cette note de politique présente les principales conclusions de la conférence, incluant les idées proposées par les enfants et les jeunes eux-mêmes, ainsi que des recommandations pratiques à l'intention des décideurs politiques et des médiateurs afin de renforcer l'intégration des dispositions de protection de l'enfance et des perspectives des enfants à toutes les phases des processus de paix.

[1] *Sauver les enfants. Arrêter la guerre contre les enfants : la sécurité pour qui ? 2025*
[2] *Molloy, S. (2023). Enfants soldats et accords de paix. PeaceRep : La plateforme de preuves pour la paix et la résolution des conflits.*

CONCLUSIONS

> *« L'inclusion de l'enfant est un processus. Cela demande de la patience, de l'écoute et la création d'espaces sûrs où les enfants se sentent à l'aise pour s'exprimer. Les adultes devraient soutenir les enfants plutôt que parler pour eux. »*
>
> Meshack (garçon, 14 ans)

- L'inclusion ne s'obtient pas simplement en ayant des enfants présents à la table des négociations. Cela exige de l'intentionnalité et la création d'espaces sûrs, accessibles et adaptés aux enfants, où filles et garçons (en particulier ceux confrontés à des formes croisées de marginalisation) sont encouragés à participer de manière significative. Les décideurs doivent non seulement écouter les enfants, mais aussi valoriser activement et agir en fonction de leurs points de vue. Les enfants et les jeunes devraient être reconnus comme titulaires de droits et partenaires de confiance dans les processus de paix, et non comme des représentants symboliques

- En raison de biais liés à l'âge, les enfants sont souvent symbolisés, tandis que les jeunes sont plus fréquemment politisés comme des « fauteurs de troubles » et exclus des processus de paix. Ces formes distinctes de marginalisation nécessitent des seuils de protection différents pour répondre aux risques spécifiques auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes.

- Les enfants ne forment pas un groupe homogène, pourtant les processus de paix les traitent souvent comme une seule catégorie ou ne les engagent que de manière étroite à travers un prisme protecteur. Les expériences des garçons et des filles et leurs priorités pour la paix varient considérablement selon l'âge, le handicap, le statut de déplacement, le milieu socio-économique et l'exposition directe à la violence, y compris le recrutement et l'utilisation.

- Bien que l'Union Africaine ait établi des lignes directrices pour la médiation[3] , celles-ci ne traitent pas encore de manière adéquate ou systématique les droits, risques et besoins spécifiques de participation des enfants, y compris les filles, les garçons et les groupes marginalisés. En particulier, une attention limitée est portée aux impacts genrés et intersectionnels des conflits sur les enfants, notamment la manière dont l'âge, le handicap, le déplacement et l'exclusion sociale influencent l'expérience des enfants ainsi que l'accès à la protection et à la voix.

[3] *Union africaine. (2014). Manuel de soutien à la médiation de l'UA. Département de la paix et de la sécurité de l'Union africaine*

CONCLUSIONS
(suite)

- Bien que les Nations Unies aient élaboré des directives pratiques pour les médiateurs afin de protéger les enfants en situation de conflit armé[4], leur application reste incohérente de la part de ceux qui dirigent et soutiennent les processus de paix. Combler cet écart nécessite un engagement soutenu, une volonté politique renforcée, un investissement accru dans la formation et l'adaptation contextuelle de ces outils, ainsi qu'une inclusion systématique des perspectives des enfants. Ces efforts doivent être accompagnés du renforcement des cadres normatifs tels que Les Principes de Vancouver sur le Maintien de la Paix et la Prévention du Recrutement et de l'Utilisation des Enfants Soldats, afin de garantir que les processus de paix prennent en compte les réalités, les droits et les besoins des enfants touchés par les conflits.

- Il n'existe pas de directives opérationnelles claires sur le moment et les points d'entrée pour intégrer les perspectives et voix des enfants dans les processus de paix, y compris avant, pendant et après les phases de négociation.

- Bien que les États Membres puissent s'engager à inclure des dispositions sur la protection de l'enfance dans les accords de paix, la responsabilité de garantir leur suivi reste souvent incertaine. Des cadres de suivi faibles, une réforme insuffisante du secteur de la sécurité, des ressources insuffisantes, l'inclusion limitée des jeunes et des enfants qui ont été auparavant recrutés et utilisés par les forces armées ou les groupes armés, ainsi que des mécanismes de responsabilité faibles, font que les engagements d'inclusion s'érodent fréquemment une fois les accords signés, soulevant la question de savoir qui tient les États membres responsables lorsque ces obligations ne sont pas respectées.

> *« La paix n'est pas héritée ; elle est co-créée. En investissant aujourd'hui dans la participation des jeunes, nous nous engageons dans un avenir fondé sur empathie, égalité et responsabilité partagée. En faisant confiance aux enfants et aux jeunes comme bâtisseurs de paix actifs, nous veillons à ce que les accords que nous concluons aujourd'hui perdurent pour les générations à venir. »*
>
> Déclaration collective du Conseil Consultatif Jeunesse de l 'Institut Dallaire

[4] *Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. (2020). Conseils pratiques pour les médiateurs afin de protéger les enfants en situation de conflit armé. Nations Unies.*

RECOMMANDATIONS

GARANTIR LA PARTICIPATION SELON DES PRINCIPES ET NORMES CLAIRS

- Établir des normes minimales pour la participation des enfants sensibles au genre dans les processus de paix, en mettant l'accent sur la confidentialité, la sécurité psychologique, le respect et la participation adaptée au développement.
- Définir les tranches d'âge pour les jeunes et les enfants à l'échelle mondiale afin d'éviter toute confusion, répondre aux risques distincts auxquels sont confrontés les jeunes et les enfants, et éviter le mépris des voix des enfants. Il devrait y avoir des parcours de participation séparés pour les jeunes et les enfants, avec des ponts intentionnels entre eux.
- Veiller à ce que les médiateurs et décideurs mettent au centre de manière significative les expériences vécues, les priorités et l'autonomie des filles et des garçons dans les processus de paix, en valorisant la connaissance locale et le leadership dirigé par l'enfant, en abordant activement les dynamiques de pouvoir genrées et intersectionnelles, et en créant des mécanismes sûrs et accessibles de participation. Une attention particulière doit être accordée aux voix des enfants marginalisés – y compris les réfugiés et les enfants déplacés à l'intérieur du pays, les enfants en situation de handicap et d'autres groupes exclus – afin de garantir que leurs perspectives éclairent de manière sûre et significative les décisions clés.

> *« Si les enfants peuvent faire partie de la guerre, ils peuvent faire partie de la paix. »*
>
> Dr. Juan-Diaz Prinz
> Conseiller Principal, Fondation Berghof

LA PARTICIPATION À LA CONCEPTION COMME PROTECTION, INFORMÉE PAR LE RISQUE ET LE CONTEXTE

- Effectuez des évaluations des risques et des besoins avant de concevoir des interventions, en reconnaissant que la participation significative, lorsqu'elle est faite en toute sécurité, peut constituer une forme de protection.
- Avancer vers une participation formelle, structurée et soutenue des enfants à chaque étape des processus de paix, plutôt qu'un engagement ad hoc ou symbolique.
- Élaborer des directives claires sur le calendrier et les points d'entrée pour intégrer les perspectives des enfants dans les processus de médiation et de paix.

> « Exclure les enfants des processus de paix rend le processus incomplet. Les enfants ne sont pas seulement des victimes ; ils sont aussi des acteurs de la paix. »
>
> Juliet (fille, 17 ans)

RECOMMANDATIONS

ÉLARGIR DES VOIES SÛRES ET CRÉATIVES POUR ACCÉDER ET AMPLIFIER LES VOIX DES ENFANTS

- Développer des méthodes sûres, éthiques et créatives pour inclure les perspectives des enfants d'une manière qui dépasse la table des négociations, comme consulter les écoles et les groupes communautaires ; utiliser les réseaux sociaux pour aider les enfants à s'adresser directement aux médiateurs et décideurs ; l'engagement d'intermédiaires de confiance (par exemple, enseignants, psychologues, leaders communautaires) ; et la formation de coalitions pour amplifier la voix des enfants.

- Veillez à ce que tous les espaces de participation soient sensibles au genre, psychologiquement sûrs, inclusifs, confidentiels, volontaires, bienveillants et adaptés à l'âge, aux stades de développement et aux expériences individuelles des enfants.

RENFORCER LES OUTILS, LES CONSEILS ET LA CAPACITÉ DES MÉDIATEURS ET DES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Développer et dispenser des formations pour les médiateurs sur les cadres de protection de l'enfance, y compris les Principes de Vancouver sur le Maintien de la Paix et la Prévention du Recrutement et de l'Utilisation des Enfants Soldats, la médiation informée sur les traumatismes, l'utilisation de matériel adapté aux enfants, ainsi que l'application des principes de protection de l'enfance tout au long des processus de conception, de mise en œuvre et de politiques.

- Identifiez des méthodes pratiques pour mettre en œuvre les outils existants, notamment les rendre plus accessibles, concevoir des formats innovants et mettre l'accent sur les interventions locales basées sur la culture et le contexte.

- Envisagez des usages sûrs, éthiques et pratiques de l'intelligence artificielle (IA) en médiation, avec des garanties pour protéger les données, la vie privée et le bien-être des enfants.

> *« Quand les enfants ont une tribune, ils peuvent contribuer significativement pour la paix processus. Nous ne devons pas sous-estimer des enfants simplement à cause de leur âge. »*
>
> Abigail (fille, 12 ans)

AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA MISE EN ŒUVRE LOCALE

- Cartographiez les structures de médiation existantes au sein des communautés afin d'identifier des points d'entrée pour des approches sensibles et inclusives envers l'enfant.

- Renforcer la collaboration entre les médiateurs et les autres parties prenantes, y compris les acteurs du secteur de la sécurité et de la défense, les groupes de travail nationaux, les agences de l'ONU, les acteurs gouvernementaux et les dirigeants locaux.

- Engagez et exploitez les réseaux locaux (par exemple, leaders communautaires, groupes et initiatives dirigés par des jeunes) pour soutenir la mise en œuvre et la durabilité.

RECOMMANDATIONS

RENFORCER LA RESPONSABILITÉ, L'APPRENTISSAGE ET LES RESSOURCES

- Utilisez un langage concret dans les engagements centrés sur l'enfant et les dispositions de protection de l'enfance, en évitant des formulations ambiguës ou ambitieuses.
- Renforcer les approches pour évaluer l'impact de la médiation inclusive ou centrée sur l'enfant, incluant à la fois les résultats de protection et l'influence sur les processus de paix.
- Encourager les donateurs à investir dans des processus de paix centrés sur l'enfant, notamment en considérant l'inclusion significative des enfants comme condition de financement.
- Identifier des défenseurs de haut profil et construire des coalitions d'alliés pour donner la priorité à la participation des enfants et aux dispositions de protection de l'enfance comme exigences très visibles dans les processus de médiation et de paix.

> *« Quand il y a la guerre, tout le monde est affecté et si les enfants peuvent faire partie de la guerre, pourquoi ne pourraient-ils pas participer au processus de consolidation de la paix ? »*
>
> Leshan (garçon, 13 ans)

RESSOURCES CLÉS

1. Directives de mise en œuvre des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants soldats, voir le Principe 14 de Vancouver sur les processus de paix
2. Manuel de soutien à la médiation de l'Union africaine, Union africaine et ACCORD
3. Directives pratiques pour les médiateurs pour protéger les enfants en situation de conflit armé, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'enfance et la confrérie armée
4. Sean Mollo y (2023) « Enfants soldats et paix Agreements » Preuves en matière de paix et résolution des conflits Platform
5. Arrêter la guerre contre les enfants : Sécuriser pour qui ? (2025), Save the Children International



L'Institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité, 2026

www.dalllaireinstitute.org